



Programme d'aide
financière pour l'achat de
couches ou de culottes
d'entraînement lavables et
réutilisables

 **Municipalité de**
Saint-Jacques

Adopté le : 8 juillet 2019
Numéro de résolution : 337-2019
Mise à jour le : 6 juin 2022
Numéro de résolution : 229-2022

Programme d'aide financière pour l'achat de couches ou de culottes d'entraînement lavables et réutilisables

La présente politique vise à définir et dicter les règles et modalités du programme d'aide financière pour l'achat de couches et culottes d'entraînement lavables et réutilisables pour les résidents de la Municipalité de Saint-Jacques.

Objectifs généraux

- Favoriser et promouvoir l'utilisation des couches et culottes d'entraînement lavables et réutilisables;
- Favoriser et promouvoir un geste écologique afin de réduire l'enfouissement des couches et des culottes d'entraînement jetables;
- Favoriser l'accessibilité de cette alternative pratique et économique pour les nouveaux parents résidents de Saint-Jacques;

Objectifs spécifiques

- Établir les critères d'admissibilité;
- Définir les modalités du programme et les conditions;
- Prescrire un formulaire de demande de remboursement.



Critères d'admissibilité :

Le programme d'aide financière pour l'achat de couches ou culottes d'entraînement lavables et réutilisables offert par la Municipalité de Saint-Jacques vise à offrir une aide financière aux parents qui choisissent de faire l'usage de couches ou culottes d'entraînement lavables et réutilisables pour leur enfant.

Général

- Résider sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques;
- Faire la preuve de son admissibilité et fournir les documents requis au soutien de sa demande.

Couches lavables et réutilisables

- Être le parent ou le tuteur d'un enfant âgé de moins d'un (1) an;
- Avoir fait l'achat d'au moins vingt (20) couches lavables et réutilisables neuves;

Culottes d'entraînement lavables et réutilisables

- Être le parent ou le tuteur d'un enfant âgé de moins de (3) ans;
- Avoir fait l'achat de culottes d'entraînement lavables et réutilisables neuves;



Modalités du programme et conditions :

- La demande doit être déposée à la Municipalité dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'achat;
- L'enfant doit être âgé de moins d'un (1) an pour les couches ou de moins de (3) ans pour les culottes d'entraînement lavables et réutilisables au moment de l'achat;
- La contribution offerte est de la moitié (50 %) du prix d'achat avant taxes jusqu'à un maximum de 100 \$;

La demande de remboursement devra être effectuée sur le formulaire prévu à cette fin, disponible au bureau de la Municipalité et sur le site Internet au www.st-jacques.org.

Le parent ou le tuteur devra également fournir avec sa demande les documents suivants :

- L'original de la facture d'achat (Respectant les critères d'admissibilité);
- Une copie de preuve de résidence;
- Une copie d'une preuve de naissance;



Remboursement :

Toutes les demandes sont analysées et adoptées par le conseil municipal aux assemblées.
La subvention accordée sera émise directement au parent, au tuteur.

La Municipalité se réserve le droit de refuser toute demande si tous les critères d'admissibilité, les termes et procédures de remboursement ne sont pas respectés.

La Municipalité se réserve le droit de mettre fin au programme lorsque l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée est épuisée.





Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal

Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0

Téléphone : 450 839-3671 | Télécopieur : 450 839-2387

info@st-jacques.org | www.st-jacques.org

